



Berne, le 20 décembre 2017

Un NON de politique culturelle à l'initiative No Billag

Dans son ensemble, l'initiative No Billag revêt une importance cruciale pour les services communaux d'encouragement de la culture et pour la création culturelle suisse. La suppression des redevances radio et télévision, que réclame l'initiative, ne menace pas seulement l'existence de la SSR et de nombreuses stations de radio et de télévision régionales. Elle aurait également de lourdes conséquences sur la place culturelle suisse. Privée de médias de service public, la création culturelle suisse souffrirait cruellement du manque d'instruments importants de diffusion et de promotion.

La SSR joue un rôle essentiel dans l'encouragement du cinéma suisse. À titre de partenaire du « Pacte de l'audiovisuel » avec le secteur suisse du cinéma, la SSR investit annuellement quelque 27,5 millions de francs dans le cinéma suisse. Ainsi, depuis 1997, la SSR a coproduit 2'500 films dans les domaines les plus variés (cinéma, téléfilms, documentaires, courts-métrages ou dessins animés) et a investi plus de 400 millions de francs dans le cinéma suisse.

En outre, la SSR est partenaire média de nombreux festivals de cinéma, entre autres, à Locarno, Nyon, Genève, Berne, Soleure, Winterthour ou Zurich. Le cinéma suisse occupe également une place importante dans les programmes télévisuels puisque le cinéma suisse y est représenté quotidiennement à hauteur moyenne de 90 minutes.

Dans le domaine musical, la SSR promeut la création musicale suisse, notamment par le biais de l'attribution de prix d'encouragement pour les groupes de « nouveaux arrivés » (newcomer-bands). Les chaînes de la SSR diffusent une forte proportion de musique suisse. Les programmes de certaines d'entre elles comportent même plus de 50 pour cent de musique suisse, ce qui permet non seulement d'accroître sa renommée, mais également d'en tirer directement avantage par le biais du versement des droits d'auteur d'œuvres musicales.

De plus, de nombreux festivals (de la musique classique à la pop et au rock en passant par la musique populaire) peuvent compter sur des partenariats avec les diffuseurs de la SSR. La station de radio « Musikwelle » de la SFR diffuse presque exclusivement de la musique populaire.

En particulier, les chaînes culturelles de la SSR consacrent leurs émissions à des manifestations culturelles, des débats culturels et veillent à la couverture d'événements culturels portant sur des questions hors des tendances courantes.

Une radio et une télévision financées par des fonds exclusivement privés ne devraient et ne pourraient plus remplir ces tâches de politique culturelle. C'est pourquoi la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), l'association des services communaux d'encouragement de la culture, estime que l'acceptation de l'initiative No Billag affaiblirait fortement la diversité culturelle suisse. C'est pourquoi il convient de dire clairement NON le 4 mars 2018.